

## L'aménagement de voies cyclables favorise les déplacements à vélo en milieu urbain, particulièrement chez les femmes

### Sources

Parker KM et coll. (2011) **Installation of bicycle lanes and increased ridership in an urban, mixed-income setting in New Orleans, Louisiana.** *J Phys Act Health* 8 Suppl. 1:S98-102.

Dill J (2009) **Bicycling for transportation and health: The role of infrastructure.** *J Public Health Policy* 30 Suppl 1:S95-110.

Garrard J et coll. (2008) **Promoting transportation cycling for women: The role of bicycle infrastructure.** *Prev Med* 46:55-9.

On dit qu'un environnement physique approprié peut favoriser la pratique d'activités physiques et sportives. Comme les changements de l'environnement physique demandent souvent beaucoup de ressources, on dispose de peu de résultats d'évaluation des effets de tels changements sur le niveau d'activité physique de la population. Une équipe de chercheurs de la Louisiane a fait des observations intéressantes avant et après l'aménagement de voies cyclables de chaque côté de l'avenue St-Claude, en plein centre-ville de New Orleans.

En novembre 2007, pendant dix jours (huit sur semaine et deux la fin de semaine) des observateurs ont noté le nombre d'hommes, de femmes, d'adultes et de jeunes qui circulaient à vélo dans le sens du trafic, contre le trafic et sur les trottoirs entre 9h00 et 17h00 à une intersection de l'avenue St-Claude. En novembre 2008, soit six mois après que les voies cyclables aient été aménagées, les mêmes observations ont été faites pendant 14 jours (dix sur semaine et quatre la fin de semaine), et ce, au même endroit que l'année précédente. Les températures moyennes pendant les observations étaient de 18,3°C et de 15,6°C, en 2007 et 2008, respectivement.

Voici quelques caractéristiques de l'avenue St-Claude :

- Limite de vitesse : 35 mph, soit 56 km/h;
- Trafic journalier : 23 216 véhicules en 2008;
- Circulation de camions lourds.

Voici quelques caractéristiques des voies cyclables implantées sur l'avenue St-Claude :

- Longueur : 5 km;

- Largeur des voies cyclables : 1,5 m;
- Délimitation : voies cyclables marquées par de la peinture au sol;
- Localisation : voies cyclables situées entre les voitures et les voitures garées sur le côté de la route (voir figure).

**Figure – Voies cyclables réalisées en Louisiane**



Les résultats indiquent qu'entre 2007 et 2008 :

- Le nombre de jeunes qui circulaient dans la rue (peu élevé) est demeuré stable;
- Le nombre total de personnes circulant à vélo dans la rue a augmenté de 56,8 %;
- Le nombre de femmes circulant à vélo dans la rue a augmenté de 133,3 %;
- Le nombre d'hommes circulant à vélo dans la rue a augmenté de 44,4 %;
- La proportion de personnes circulant dans le sens de la circulation a augmenté de 8,5 %;
- La proportion de personnes circulant sur les trottoirs est demeurée stable.

Ainsi, l'aménagement de voies cyclables sur l'avenue St-Claude s'est accompagné d'une augmentation du nombre de personnes y circulant, et ce, surtout chez les femmes. Ce résultat va dans le même sens que des études antérieures qui ont montré que les femmes préfèrent circuler à vélo lorsqu'elles peuvent emprunter une voie distincte de celle des automobilistes. L'augmentation globale pourrait être attribuable en partie à l'accroissement de la population de la Louisiane, dû aux personnes qui sont retournées dans ce secteur après l'ouragan Katrina de 2005. Il est

également possible que cette amélioration reflète le déplacement de certains cyclistes des rues avoisinantes vers l'avenue St-Claude.

Par contre, cet aménagement n'a pas permis de diminuer le nombre de cyclistes empruntant les trottoirs. Étant donnée le trafic important sur cette route, les auteurs émettent l'hypothèse que les personnes qui roulent sur les trottoirs le font pour se sentir plus en sécurité ou encore pour accéder plus facilement à leur destination (les véhicules stationnant entre la voie cyclable et le trottoir, les cyclistes sont tentés d'utiliser les trottoirs si l'endroit où ils et elles doivent se rendre est situé entre deux intersections).

Il semble donc que l'aménagement de voies cyclables soit un bon moyen pour faciliter l'utilisation de la bicyclette, et ce, particulièrement chez les femmes.

Mélanie Lemieux et Guy Thibault